

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
04-13-31-02-15

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELLE MILON**

OBJET : Renouvellement de l'adhésion du Département au Club de la Croisière Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°102 du 15 septembre 2017, notre Commission permanente a autorisé l'adhésion du Département au Club de la Croisière Marseille-Provence en qualité de membre partenaire «Prestige».

Notre collectivité dispose d'un siège et d'une voix au conseil d'administration où elle est représentée par Madame Danielle Milon.

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Département au titre de l'année 2020. En conséquence, une cotisation annuelle de 15 000 € sera acquittée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL